

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_051

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Ressources humaines - Règlement intérieur : Mise à jour suite au passage en 4 jours du service technique

Le président rappelle que la Communauté de communes a pour objet de fixer les règles générales et perma

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_051-DE

A G E D I

fonctionnement interne et de discipline au sein de la collectivité publique. Il définit également les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Le règlement intérieur n'a pas pour objectif d'apporter des restrictions injustifiées aux libertés individuelles des agents.

Le présent règlement s'applique à tous les agents employés à la Communauté de Communes du Pays de Salers, quels que soient leur statut (titulaire, stagiaire, contractuels), leur position (mise à disposition, détachement ...), la date et la durée de leur recrutement (agents saisonniers ou occasionnels).

Les prescriptions générales et permanentes du règlement intérieur peuvent faire l'objet de précisions détaillées par voie de notes de service signées par l'Autorité territoriale ou son représentant.

La direction et l'ensemble de la hiérarchie de la Communauté de communes du Pays de Salers sont chargés de veiller à l'application du règlement intérieur.

Un projet de règlement a été soumis au Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion du Cantal à la séance du 13 mars 2025. Il a reçu un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Pays de Salers,
- Décide de son application au 1er avril 2025

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_051-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_052

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Ressources humaines - Délibération relative à la protection sociale des agents - Risque santé

Le Président expose :

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_052-DE
A G E D I

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident).

Cette participation devient obligatoire pour les risques santé à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Les choix opérés par la communauté de communes du Pays de Salers devront intervenir après avis du comité social territorial ;

L'article L827-1 du code général de la fonction publique donne compétence aux centres de gestion pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents au titre des risques relevant de la protection sociale complémentaire, ces conventions de participation.

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

Le centre de gestion du cantal mène, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque santé à compter du 1er janvier 2026 ;

A l'issue de cette procédure de consultation, la communauté de communes du Pays de Salers conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le centre de gestion du cantal.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé du Président et sur sa proposition,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales

et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 13/03/2025 pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_052-DE

A G E D I

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence et la conclusion de telles conventions au centre de gestion du cantal afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

La communauté de communes du Pays de Salers,

Article 1er : souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque santé.

Article 2 : mandate le centre de gestion du cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé.

Article 3 : s'engage à communiquer au centre de gestion du cantal les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et autorise le centre de gestion du cantal à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.

Article 4 : prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le centre de gestion du cantal, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le centre de gestion du cantal et prend acte que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la convention en respectant les minimums fixés par décret.

La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_052-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_053

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Ressources humaines - Modification du régime indemnitaire

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et plus particulièrement les articles L 712-1 et L 714-4 à L 714-13,

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_053-DE
A G E D I

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2015 modifié pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire de la DGCL/DGFP du 03/04/2017,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 mars 2025,

Vu le tableau des effectifs,

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

I.- MISE EN PLACE DE L'IFSE

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

A.- Les bénéficiaires

Après en avoir délibéré, décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_053-DE

A G E D I

temps partiel

B.- La détermination des groupes de fonctions et des montants maxi :

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci- dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Les agents logés par nécessité absolue de service bénéficient de montants maximums spécifiques.

CATEGORIE	NIVEAU	POSTE CONCERNE	IFSE - PAYS DE SALERS						SUGGESTIONS PARTICULIERES	Technicité particulière	Evènement exceptionnel
			ENCADREMENT		TECHNICITE / MAITRISE						
			Forfait de base = 15€	Nombre d'agents en gerance 1 agent = 10€/mois	Niveau de base	Niveau intermédiaire	Niveau expert				
								Contrainte horaires	Animation		
								Travail de week-end / Réunion en soirée / Spectacles...	Semaine ALSH - 10€/semaine Travail de dimanche - 10€/dimanche Départ en mini-camp (jour et nuit) - 20€/séjour Départ en camp ados (jour et nuit) - 40€/séjour		
								<i>Fourchette de 0€ à 400€/mois</i>			
A	A1	Directeur général des services			600 €	1 200 €	1 800 €				
	A2	Direction microcrèches			400 €	800 €	1 200 €				
	A3	Infirmière / Puéricultrice			250 €	500 €	750 €				
	A4	Chargé de mission divers / Animateur RPE			125 €	375 €	665 €				
B	B1	Gestionnaire tourisme-attractivité			200 €	450 €	740 €				
	B2	Chargé de culture / Technicien GEMAPI / Chargé de mission divers			125 €	375 €	665 €				
C	C1	Direction ALSH / Responsable technique / Comptabilité / Ressources Humaines			120 €	280 €	440 €				
	C2	Adjoint d'animation / Agent d'entretien									

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants:

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :
 - Encadrement de personnel

Forfait de base (15€) + 10€ par agent encadré (sous condition de réaliser l'entretien professionnel)
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions :
 - Connaissance de niveau de base à niveau expert
 - Autonomie
 - Capacité à rendre des comptes à son supérieur hiérarchique
 - Capacité d'adaptation au changement
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :
 - Niveau de confidentialité
 - Disponibilité
 - Polyvalence
 - Relations externes
 - Horaires décalés
 - Accueil de loisirs (journée de 10h/jour)
 - Départ en camp/mini-camp (travail jour et nuit)

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_053-DE

A G E D I

- Travail de dimanche

C.- Le réexamen du montant de l'I.F.S.E.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions,
- tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
- pour les emplois fonctionnels, à l'issue de la première période de détachement

D.- Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E.

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire y compris accident de service et maladie professionnelle, l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement ;
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, l'I.F.S.E. sera maintenue intégralement ;
- Pendant le congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, l'IFSE sera suspendu
- Pendant le temps partiel thérapeutique, l'IFSE sera proratisé en fonction de la quotité du temps de travail (décret n°2021-1462 du 8 novembre 2021)

E.- Périodicité de versement de l'I.F.S.E.

L'I.F.S.E fera l'objet d'un versement mensuel.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

F.- Clause de revalorisation l'I.F.S.E.

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires aux fonctionnaires de l'Etat.

II.- MISE EN PLACE DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE (C.I.)

Le complément indemnitaire est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif.

A.- Les bénéficiaires du C.I.

Après en avoir délibéré, décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le complément indemnitaire aux :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_053-DE

A G E D I

temps partiel ayant une ancienneté de plus de six mois au sein de la collectivité.

B.- La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima du C.I.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds fixés dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat. L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères d'évaluation définis par la délibération afférente à l'entretien professionnel.

Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :

4 niveaux d'attribution :

- Pas du tout satisfaisant = 0€
- Insatisfaisant = 0€
- Satisfaisant = 150€
- Très satisfaisant = 300€

C.- Les modalités de maintien ou de suppression du C.I.

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire y compris accident de service et maladie professionnelle, le CIA suivra le sort du traitement
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, le CIA sera maintenu intégralement
- Pendant le congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, le CIA sera suspendu
- Pendant le temps partiel thérapeutique, le CIA sera proratisé en fonction de la quotité du temps de travail (décret n°2021-1462 du 8 novembre 2021)

D.- Périodicité de versement du complément indemnitaire

Le complément indemnitaire fera l'objet d'un versement annuel et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

E.- Clause de revalorisation du C.I.

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires aux fonctionnaires de l'Etat.

III.- LES RÈGLES DE CUMUL

L'IFSE et le CIA sont exclusifs, par principe, de tout au

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_053-DE

A G E D I

Par conséquent, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- la prime de fonction et de résultats (PFR),
- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS),
- L'indemnité d'administration et de technicité (IAT),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfetures (IEMP),
- La prime de service et de rendement (PSR),
- L'indemnité spécifique de service (ISS),

L'arrêté du 27 août 2015 précise, pour la fonction publique de l'Etat, les règles de cumul du RIFSEEP avec d'autres indemnités :

- Indemnité compensant un travail de nuit
- Indemnité pour travail du dimanche
- Indemnité pour travail des jours fériés
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- Indemnité d'astreinte
- Indemnité d'intervention
- Indemnité de permanence
- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- Indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement)
- Dispositifs d'intéressement collectif
- Dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemple : indemnité différentielle, GIPA)
- Prime de responsabilité (attribuée à certains emplois administratifs de direction – Décret n° 2022-1362 du 26/10/2022 modifiant le décret n° 88-631 du 6/05/1988)

Concernant le cas particulier de la prime dite de fin d'année (article 111 de la loi n°84-53 du 26/01/1984), il est prévu un maintien à titre collectif pour les dispositifs institués avant le 27 janvier 1984.

En revanche, les primes versées en fin d'année sur la base de l'IAT ou l'IEMP doivent être incluse au sein du RIFSEEP.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/04/2025.

La ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_053-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_053-DE
A G E D I

3

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_054

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Ressources humaines - Petites Villes de Demain (PVD) Financement du poste de chef de projet (2025/2026)

Le président rappelle que la Communauté de Communes « Petites Villes de Demain » avec les communes de Pleaux, Saint-

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_054-DE

A G E D I

cadre, il a été procédé au recrutement d'un chargé de mission dont le poste peut être financé par l'ANCT/Banque des territoires (75%).

Pour la période du **1^{er} juillet 2025 au 31 mars 2026**, le total des dépenses de personnel est évalué à 40 631.52 €. Les financements à solliciter seront donc de 30 473.64 €.

Les conseillers communautaires, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valident le plan de financement
- autorisent monsieur le Président à demander la subvention afférente à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_054-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_055

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Petite enfance - Adoption de la compétence petite enfance

Le Conseil Communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L.5214-16

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_055-DE

A G E D I

- Vu le code de l'action sociale et des familles notamment son article L.214-1-3
- Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi introduisant la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant ;
- Vu l'arrêté préfectoral portant statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers ;
- Vu la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF ;
- Considérant la nécessité de mettre à jour la compétence optionnelle "Action sociale d'intérêt communautaire" pour intégrer l'exploitation des 3 micro-crèches en projet sur le territoire et redéfinir la compétence petite enfance ;
- Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Salers exerce déjà certaines missions relevant de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ;

Après en avoir délibéré, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, (mettre le résultat des votes et préciser que la majorité des 2/3 est atteinte)

DÉCIDE :

Article 1 : De définir l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle "Action sociale" comme suit :

- Soutien au portage de repas à domicile ;
- Relais Petite Enfance ;
- Soutien à la politique en faveur des personnes âgées : actions émanant du schéma de service aux personnes âgées ;
- Petite Enfance :

a) Recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles, ainsi que des modes d'accueil disponibles sur l'ensemble du territoire communautaire ;

b) Information et accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents sur l'ensemble du territoire communautaire ;

c) Planification du développement des modes d'accueil pour les communes de Saint-Cernin, Pleaux et Saint-Martin-Valmeroux ;

d) Soutien à la qualité des modes d'accueil pour les communes de Saint-Cernin, Pleaux et Saint-Martin-Valmeroux ;

e) Gestion et exploitation des structures d'accueil de la petite enfance reconnues d'intérêt communautaire :

- Micro crèche de Saint Cernin
- Micro crèche de Pleaux
- Micro crèche de Saint Martin Valmeroux

Article 2 : Précise que la mise en œuvre effective de la gestion et de l'exploitation des micro-crèches est conditionnée à la conclusion d'un accord financier unanime entre les communes concernées et la Communauté de Communes du Pays de Salers, notamment sur la révision libre des Attributions de Compensation = à enlever, les AC feront l'objet d'une autre délibération spécifique

Article 3 : Autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération sera notifiée à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Salers.

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_055-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_055-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_056

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Economie - Aménagement d'une plateforme préalable à la construction d'un bâtiment logistique sur la ZA des Prades à Saint-Martin Valmeroux - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

Vu le Code des marchés,

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025

Date de réception de l'AR: 15/04/2025

015-241501139-DECC_2025_056-DE

A G E D I

Considérant la consultation concernant un marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une plateforme préalable à la construction d'un bâtiment logistique sur la ZA des Prades à Saint-Martin Valmeroux. Il s'agit d'un marché passé sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que la consultation a été lancée le 21/02/2025 pour une remise des offres le 21/03/2025 à 12h00,

Considérant les trois plis déposés et ouverts le 21/03/2025 à 14h00,

Considérant que la Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 07/04/2025 à 17h00,

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres et du classement qui en résulte, la SARL GETUDE présente l'offre la mieux disante au regard des critères énumérés dans le règlement de consultation des entreprises,

Les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valident l'analyse des offres et le classement qui en résulte, plaçant ainsi l'offre de la SARL GETUDE la mieux disante,
- autorisent Monsieur le Président à signer et à notifier le marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025

Date de réception de l'AR: 15/04/2025

015-241501139-DECC_2025_056-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_057

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Assainissement collectif - Choix de l'entreprise pour un accord-cadre de travaux de curage sur le filtre planté de roseaux de l'Hôpital (commune de Saint-Cirgues-de-Malbert) + choix de retenir CIT pour une mission d'AMO concernant ce marché

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de réception de l'AR: 15/04/2025

015-241501139-DECC_2025_057-DE
A G E D I

Monsieur le président rappelle que la communauté de communes du Pays de Salers souhaite engager des travaux de curage sur le filtre planté de roseaux (FPR) dont elle a la maîtrise d'ouvrage, à savoir le FPR de l'Hôpital (sur la commune de Saint-Cirgues-de-Malbert). Cette opération d'exploitation est nécessaire au bon fonctionnement de la filière de traitement.

Pour réaliser ces travaux la communauté de commune avec l'assistance de CIT a mis au point un accord cadre et a invité 3 entreprises locales à remettre une offre. En effet, le montant estimatif étant inférieur à 40 000 € HT, le pouvoir adjudicateur (communauté de commune) a le droit de choisir les entreprises sollicitées pour remettre une offre.

La communauté de communes a lancé une consultation pour les 3 entreprises sollicités (STAP 15, SA TPA et LACOMBE BTP) sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale CIT. Il s'agit d'un marché de travaux de type accord-cadre à bon de commandes, en procédure adaptée.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 17/03/2025 au 28/03/2025 à 18h00. Le dossier de consultation a été mis en ligne via la plate-forme de dématérialisation « www.achatpublic.com ». Monsieur le président indique que deux entreprises ont remis une offre (STAP 15 et SA TPA). Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation.

Après présentation du rapport d'analyse des offres au conseil communautaire, il ressort que l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise « STAP 15 » pour un montant prévisionnel estimatif global de 13 742,00 € HT (selon DQE pour le scénario de mise en compostage des boues).

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à prendre connaissance des conclusions de l'analyse des offres et à délibérer.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et des propositions de la société « STAP 15 » et après discussion du conseil communautaire, Monsieur le Président propose :

- De retenir l'offre la mieux disante et de confier cet Accord-Cadre de travaux à la société « STAP 15 », pour un montant prévisionnel global de 13 742,00 € HT (selon DQE).
- De faire appel à CIT pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de ce marché pour un montant total de 1 666,67 € HT (voir convention d'AMO).
- D'inscrire les crédits nécessaires à la contribution de la communauté de communes, au budget de la collectivité.
- De signer l'Acte d'Engagement de cet Accord Cadre ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De retenir l'offre la mieux disante et de confier cet Accord-Cadre de travaux à la société « STAP 15 », pour un montant prévisionnel global de 13 742,00 € HT (selon DQE).
- De faire appel à CIT pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de ce marché pour un montant total de 1 666,67 € HT (voir convention d'AMO).
- D'inscrire les crédits nécessaires à la contribution de la communauté de communes, au budget de la collectivité.
- De signer l'Acte d'Engagement de cet Accord Cadre ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025

Date de réception de l'AR: 15/04/2025

015-241501139-DECC_2025_057-DE

A G E D I

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025

015-241501139-DECC_2025_057-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_058

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Urbanisme - PLU SALERS - modification simplifiée n°4 - approbation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les Articles L.153-36 et suivants, L.153-45 et suivants

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_058-DE

A G E D I

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Salers en date du 28 novembre 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Salers.

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Salers en date du 17 avril 2012 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Salers.

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Salers en date du 5 juin 2013 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Salers.

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Salers en date du 26 janvier 2017 approuvant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Salers.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 octobre 2023 validant le transfert de compétence planification (PLUi) au profit de la Communauté de communes du Pays de Salers, effectif au 1er février 2024.

Monsieur le Président rappelle que la commune de Salers a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 28 novembre 2011 et est engagée depuis 2020 dans une procédure de modification simplifiée n°4 pour les adaptations suivantes qui ont pour objet :

- Questionner le potentiel des granges identifiées et situées en zone agricole (A) ou naturelle (N) au PLU pouvant changer de destination (ajouts / retraites) ;
- Dans le cadre de l'objectif communal de développement touristique, promouvoir la réhabilitation des bâtiments agricoles anciens, tels que les burons et les bâtiments d'estive. Ces structures, témoins du patrimoine local, pourraient être transformées en lieux d'hébergement ou de découverte de la montagne. À cette fin, la commune souhaite :
- Recenser ces bâtiments afin de favoriser leur préservation et leur mise en valeur ;
- Adapter le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour garantir la réalisation de cet objectif.
- Permettre les extensions mesurées et annexes des constructions à usage d'habitation en zones A et N ;
- Ajuster la réglementation applicable à la zone A pour encadrer les constructions destinées à un usage d'habitation ;
- Autoriser les panneaux solaires en toiture en zone A et N;

Cette modification simplifiée intervient sur le plan du règlement graphique comme sur le règlement écrit.

Il explique que conformément aux articles L.153.45 et suivants du Code de l'Urbanisme, cette procédure ne comporte pas d'enquête publique mais une mise à disposition du public pendant un mois du projet de modification, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant des avis émis par les personnes publiques associées.

Cette mise à disposition a eu lieu du 1er mars 2025 au 31 mars 2025 inclus au siège de la commune et le bilan de celle-ci est annexé à la présente délibération.

CONSIDÉRANT que cette modification vise à autoriser le changement de destination de certains bâtiments agricoles, de retirer l'autorisation de chang

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_058-DE

A G E D I

agricoles, de permettre la réhabilitation et la préservation de certains bâtiments d'estive, burons, d'autoriser l'extension mesurée des bâtiments existants en zone A et N du PLU et d'ajuster la réglementation de la zone A concernant les constructions à usage d'habitation ;

CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification n'entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

CONSIDÉRANT qu'en phase de développement des projets, il sera pris en compte :

- Les éléments concernant d'une part, les risques naturels (aléas potentiels de mouvements de terrain) et d'autre part, l'alimentation en eau potable (d'un point de vue quantitatif ainsi que la problématique d'ancienneté des périmètres de protection des captages);
- Les observations émises au titre de la loi montagne (article L122-11 du code de l'urbanisme) pour la réhabilitation du buron Jarriges nord.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 à L153-48 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE, d'approuver la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Salers ayant pour objet le repérage au titre du changement de destination de certains bâtiments agricoles, de permettre la réhabilitation et la préservation de certains bâtiments d'estive, burons, d'autoriser l'extension mesurée et annexes sous conditions des constructions à usage d'habitation en zone agricole et naturelle et d'ajuster la réglementation applicable à la zone A pour encadrer les constructions destinées à un usage d'habitation.

DECIDE de procéder aux modalités de publicité, d'affichage et téléversement sur le géoportail de l'urbanisme afin que cette procédure soit opposable

Cette délibération sera transmise au Préfet du département et notifiée :

- Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- Aux Président(e)s de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers et de l'artisanat et de la Chambre d'agriculture ;

Conformément à l'article R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_058-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_059

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Assainissement collectif - Curage des lagunes de Chaussenac et élaboration d'un plan d'épandage agricole

Le Président expose à l'assemblée:

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_059-DE
A G E D I

Les trois lagunes de la commune de Chaussenac ont fait l'objet d'une bathymétrie en juin 2024. Les résultats montrent un taux de comblement trop élevé, compromettant le bon fonctionnement des ouvrages. Il est donc nécessaire d'engager des travaux de curage. Les boues extraites sont conformes aux normes en vigueur en matière d'innocuité environnementale et présentent un bon potentiel agronomique. La solution retenue pour leur valorisation est l'épandage agricole, méthode la plus adaptée à notre territoire et la plus économique.

La mise en œuvre de cette valorisation nécessite l'élaboration d'un **plan d'épandage** en partenariat avec des agriculteurs du secteur de Chaussenac. Ce plan sera réalisé par l'entreprise **Val'Doc**, représentée par M. Samuel ALET, déjà intervenue avec succès sur d'autres sites du territoire (Pleaux, Saint-Martin-Valmeroux, Brasserie 360).

L'entreprise accompagnera également la collectivité dans les démarches administratives et le dépôt du dossier de déclaration auprès de la DDT du Cantal, autorité compétente. Une fois déclaré conforme, ce plan d'épandage est valable tant que les agriculteurs partenaires acceptent de recevoir les boues.

Le coût de cette prestation est de **4 665 € TTC**, selon le devis transmis par Val'Doc.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le curage des lagunes de Chaussenac et la valorisation des boues par épandage agricole.
2. De confier à l'entreprise **Val'Doc** l'élaboration du plan d'épandage et le dépôt du dossier réglementaire auprès de la **DDT du Cantal**.
3. D'autoriser le Président à signer le devis correspondant pour un montant de **4 665 € TTC**.
4. D'autoriser le Président à entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_059-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_060

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Assainissement collectif - Mise en oeuvre d'une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Salers

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_060-DE

A G E D I

d'assainissement collectif et non collectif,

Vu les missions d'assistance technique proposées par le Département du Cantal à travers le service SAGEA (Service d'Assistance à la Gestion de l'Eau), ex-MAGE,

Vu les modalités d'intervention du service départemental SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration),

Vu la collaboration avec le laboratoire TERANA pour la réalisation des prélèvements, analyses et contrôles réglementaires,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de bénéficier d'un appui technique spécialisé dans le domaine de l'assainissement afin de garantir la conformité réglementaire, l'efficacité des installations et l'optimisation de la gestion de ce service public essentiel,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Article 1 :

La Communauté de communes du Pays de Salers décide de recourir aux services d'assistance technique développés par le Département du Cantal, à travers le SAGEA, pour l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement collectif et non collectif.

Article 2 :

Dans le cadre de cette mission, le service SATESE assurera la programmation des prestations relatives aux prélèvements, analyses et contrôles réglementaires portant sur la File Eau et la File Boues, en lien avec le laboratoire TERANA, prestataire retenu par la Communauté de communes.

Article 3 :

Le SAGEA assurera également des missions de SATANC (Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Non Collectif), afin d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de ses obligations dans ce domaine.

Article 4 :

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette mission et à engager toute démarche utile à son bon déroulement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_060-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_061

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tourisme - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation d'un camping et construction d'une base de loisirs nautiques à Longayroux sur la commune de Pleaux (15700)

Le président rappelle que la maîtrise d'oeuvre du

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_061-DE

A G E D I

construction d'une base de loisirs nautiques à Longayroux est assurée par un groupement composé de 6 cotraitants.

Le contrat initial présentait la répartition financière entre chaque cotraitant selon les différentes phases de la mission. Une réorganisation des missions au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre propose de modifier la répartition entre les cotraitants Bonnet & Teissier, mandataire, et Cyril VIDAL, architecte associé, pour les phases DET et AOR, sans modifier le montant initial du marché. La répartition est modifiée comme suit :

	Contrat initial		Nouveau contrat	
	Bonnet & Teissier	Cyril VIDAL	Bonnet & Teissier	Cyril VIDAL
DET	36 052,80 €	58 430,40 €	26 107,20 €	68 376,00 €
AOR	5 994,00 €	10 434,00 €	4 440,00 €	11 988,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un camping et construction d'une base de loisirs nautiques à Longayroux
- Autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant pour son exécution

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_061-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_062

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tourisme - Travaux d'aménagement d'un parc résidentiel de loisirs et construction d'une base de loisirs nautiques à Longayroux sur la commune de Pleaux (15700) : déclarations de sous-traitance

Le Président informe les membres du Conseil Comm

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_062-DE

A G E D I

travaux concernant l'aménagement d'un parc résidentiel de loisirs et la construction d'une base de loisirs nautiques à Longayroux sur la commune de Pleaux (15700), les titulaires des lots n°03, 07 et 16 ont présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct :

- Lot n° 03 – démolition, gros œuvre, ravalement : la SAS MACONNERIE BLANC a présenté une déclaration de sous-traitance au profit de la SAS SOREDAL AUVERGNE, 5 rue Jacques Mailhot, ZAC des Gravanches, 63100 Clermont-Ferrand, en vue de lui confier la réalisation du dallage pour un montant de 11 740,90 € H.T.

- Lot n° 07 – menuiseries intérieures : la SARL HUBERT JOANNY a présenté une déclaration de sous-traitance au profit de la SARL LAVERGNE ANDRE, ZA Avenue des Estourocs, 15700 Pleaux, en vue de lui confier la réalisation des travaux de fourniture et pose du matériel sanitaire pour un montant de 24 324.01 € HT pour le lot 01 (parc résidentiel de loisirs) et 13 498.05 € HT pour le lot 02 (base de loisirs nautiques)

- Lot n° 16 – équipement piscine, traitement d'eau, couverture : la SARL Piscines et Spa FAGES a présenté une déclaration de sous-traitance au profit de la SAS ABRIFAB (nom commercial : Sokool), ZAE Pech Mercier, 24250 Cenac et St Julien, en vue de lui confier la réalisation des travaux de fourniture et pose de l'abri de piscine complet, pour un montant de 93 000.00 H.T.

L'avis des élus est sollicité quant à l'agrément de ces sous-traitances.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les sous-traitants proposés pour les travaux énoncés ci-dessus et valide leurs conditions de paiement ;
- AUTORISE M. le Président à signer les déclarations de sous-traitance et tous documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_062-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_063

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tourisme - Avenants au marché de travaux d'aménagement d'un parc résidentiel de loisirs et construction d'une base de loisirs nautiques à Longayroux sur la commune de Pleaux (15700)

Le Président expose au Conseil Communautaire qu

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_063-DE

A G E D I

d'aménagement d'un parc résidentiel de loisirs et construction d'une base de loisirs nautiques à Longayroux sur la commune de Pleaux (15700) et afin de tenir compte de travaux spécifiques dus à des difficultés et sujétions d'ordre technique et afin de payer des prestations supplémentaires non prévues dans le contrat initial, la signature d'avenants s'avère nécessaire :

Lot n° 03 – démolition, gros œuvre, ravalement : remplacement des murs en béton banchés par des prémurs :

- Montant HT initial : 494 049,76 €
- Avenant n° 1 HT : 0.00 € (travaux en moins : - 22 448.44 € HT, travaux en plus : + 22 448.44 € HT)
- Cet avenant est sans incidence financière sur le montant du marché.

Lot n° 05 – couverture, étanchéité, zinguerie : remplacement de la couverture en ardoise par de la tuile béton pour compatibilité avec les panneaux photovoltaïques :

- Montant HT initial : 166 151.19 €
- Avenant n° 1 HT : + 4 142.64 € pour le lot 1 (parc résidentiel de loisirs) et – 5 516.63 € pour le lot 2 (base de loisirs nautiques) soit – 1 373,99 €
- Nouveau montant HT : 164 777.20 €

Lot n° 13 – électricité, courants forts, courants faibles : remplacement des panneaux photovoltaïques proposés dans le DPGF par un modèle sous avis technique (SOLTERRE PV) :

- Montant HT initial : 569 500.00 €
- Avenant n° 1 HT : + 3 359.97 €
- Nouveau montant HT : 572 859.97 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché conclu avec les entreprises par délibération du Conseil Communautaire n°DECC_2024_094 du 24 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer les avenants correspondants avec les entreprises concernées ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_063-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_064

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vie associative - Instauration d'une participation financière de la Communauté de communes relatives aux sorties piscine des établissements scolaires du territoire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_064-DE

A G E D I

Vu les compétences exercées par la Communauté de communes du Pays de Salers en matière d'enfance et de soutien aux actions éducatives,
Vu la volonté de promouvoir l'apprentissage de la natation et l'accès aux activités aquatiques pour les enfants du territoire,

Considérant :

- que les activités de natation sont essentielles pour le développement, la sécurité et l'épanouissement des enfants,
- que de nombreuses communes ou structures (écoles, accueils de loisirs...) organisent des sorties piscine dans le cadre scolaire ou périscolaire,
- qu'il est opportun d'apporter un soutien financier, modeste mais incitatif, à ces initiatives locales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

Article 1 – Objet de l'aide

La Communauté de communes du Pays de Salers instaure une **participation financière de 1 € par sortie piscine et par enfant**, pour les enfants scolarisés sur le territoire intercommunal, quelle que soit le lieu de pratique.

Article 2 – Bénéficiaires

Peuvent bénéficier de cette aide :

- les établissements scolaires du territoire (publics ou privés sous contrat) ou association de parents d'élèves du territoire,

Article 3 – Modalités de versement

La participation sera versée **sur présentation d'un état récapitulatif annuel** mentionnant :

- le nombre de sorties effectuées,
- le nombre d'enfants participants,
- les dates et lieux des séances.

Les pièces justificatives pourront être demandées en cas de besoin. Le versement s'effectuera une fois par an.

Article 4 – Enveloppe budgétaire

Une ligne budgétaire dédiée sera inscrite au budget de la communauté de communes chaque année, en fonction des besoins estimés.

Article 5 – Exécution

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa diffusion auprès des communes et partenaires concernés.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_064-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_065

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
40	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Finances - Création d'un fonds de concours soutien aux projets de micro-crèche (période 2025-2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.521-16 et L.521-5
Vu l'intérêt communautaire défini pour la compétence

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_065-DE
A G E D I

Vu la volonté de la Communauté de communes du Pays de Salers d'accompagner les communes porteuses d'équipements structurants pour l'accueil des jeunes enfants,
Vu les projets de création de micro-crèches portés respectivement par les communes de St Cernin, St Martin Valmeroux, Pleaux,

Considérant :

- que l'offre d'accueil du jeune enfant constitue un enjeu d'aménagement et d'attractivité du territoire,
- que la communauté souhaite favoriser l'émergence de solutions locales adaptées aux besoins des familles,
- que les investissements liés à ces équipements représentent un effort financier important pour les communes rurales,
- qu'il convient d'instaurer un fonds de concours dédié pour soutenir ces projets structurants à hauteur de 60 000 €, répartis de manière équitable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

Article 1 – Création du fonds de concours

Il est institué un **fonds de concours** d'un montant global de **180 000 €**, destiné à soutenir les communes membres de la communauté de communes du Pays de Salers engagées dans un projet de création de micro-crèche.

Article 2 – Communes bénéficiaires

Le fonds de concours sera réparti à parts égales entre **trois communes**, soit **60 000 € par commune**, sous réserve de la validation et du démarrage effectif de leur projet de micro-crèche.

Les communes concernées sont :

- St Cernin
- St Martin Valmeroux
- Pleaux

Article 3 – Modalités de versement

Le versement se fera en **deux échéances annuelles sur 2025 et 2026 à hauteur de 30 000 € par commune** :

- **50 % en 2025,**
- **50 % en 2026.**

Article 4 – Inscription budgétaire

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2025 et 2026, au chapitre 204 (subventions d'équipement versées), selon la répartition prévue à l'article 3.

Article 5 – Exécution

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_065-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_066

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Finances - Attribution de subventions aux associations

Le Président rappelle que la Communauté de communes apporte son soutien aux associations dans le cadre d'actions portant u

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_066-DE
A G E D I

Les associations ayant sollicité la collectivité sont les suivantes :

- Comité d'animation – Foire du 1^{er} mai :
- La Pastourelle 2000
- Racing Club Saint-Cernin
- Comité départemental du cyclisme du Cantal
- Le Chaudron de Freix
- Justi'Dance – Journée internationale de la Danse
- The collectif – Jeux olympiques des EHPAD
- Don du sang - St Martin Valmeroux
- Groupe Salers Evolution
- GRAMAC
- Le cinéclub des montagnes
- AAPPMA – Pêche et protection des milieux aquatiques
- Festival guitares à Pleaux
- Fest'Irlande
- Ecole de l'innovation
- Site du goût
- Salon du Polar
- Musique en Pays de Salers

Les membres du bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de l'attribution de subventions :
- Comité d'animation – Foire du 1^{er} mai : 500€
- La Pastourelle 2000 : 2 000€
- Racing Club Saint-Cernin : 3 500€
- Comité départemental du cyclisme du Cantal : 500€
- Le Chaudron de Freix : 500€
- Justi'Dance – Journée internationale de la Danse : 500€
- The collectif – Jeux olympiques des EHPAD : 100€
- Don du sang - St Martin Valmeroux : 500€
- Groupe Salers Evolution : 1 000€
- GRAMAC : 300€
- Le cinéclub des montagnes : 250€
- AAPPMA – Pêche et protection des milieux aquatiques : 250€
- Festival guitares à Pleaux : 500€
- Fest'Irlande : 500€
- Ecole de l'innovation : 500€ de fonctionnement + 500€ de projet « les volcans d'Auvergne »
- Site du goût : 1 000€
- Salon du Polar : 1 500€ - 10 ans du salon du Polar
- Musique en Pays de Salers : 500€

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE DANU
Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_066-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_066-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_067

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Finances - Suppression du dispositif de fonds de concours pour la période 2024-2026 en raison de crédits budgétaires insuffisants

Le Conseil communautaire,
Réuni en séance ordinaire le [date de la séance],

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_067-DE
A G E D I

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5214-16 et L.5216-5,
Vu les contraintes financières pesant sur le budget communautaire et notamment les marges de manœuvre réduites sur la période 2024-2026,

Considérant :

- que le dispositif de fonds de concours visait à soutenir les projets portés par les communes membres de la communauté,
- que l'analyse budgétaire pluriannuelle fait apparaître une tension significative sur les crédits disponibles,
- que les priorités d'investissement et les engagements existants de la communauté ne permettent pas d'assurer le financement du dispositif dans des conditions satisfaisantes,
- qu'il est préférable, dans un souci de sincérité budgétaire et d'équité entre les communes, d'annuler ce dispositif tant que les conditions financières ne sont pas réunies,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

Article 1 – Suppression du dispositif

Le dispositif de fonds de concours aux communes est **supprimé pour la période 2024-2026**, en raison de l'insuffisance des crédits budgétaires.

Article 2 – Information aux communes

Les communes membres de la communauté de communes seront informées de cette décision par voie de courrier officiel.

Article 3 – Exécution

Le Président est chargé de la notification de la présente délibération aux communes membres, et de son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_067-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_068

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Fiscalité - Base CFE 2025

Vu le code général des impôts notamment l'article 1647D,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité de renforcer les ressources fi

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_068-DE
A G E D I

investissements structurant de la collectivité,
Considérant que la base de CFE peut être fixée selon un barème et faire l'objet d'une majoration dans la limite prévue par la loi,

Le Président présente les bases de CFE par tranche de chiffre d'affaires applicables.

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de voter un taux de CFE à 29.59 %,
- D'augmenter la base de CFE comme mentionnée ci-dessous ;

Chiffre d'affaires	Base
> 5 000 et <= 10 000	565
> 10 000 et <= 32 600	850
> 32 600 et <= 100 000	1660
> 100 000 et <= 250 000	2770
> 250 000 et <= 500 000	3960
> 500 000	5145

- Autorisent le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_068-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_069

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Fiscalité - Taux impôts directs locaux 2025

Vu le Code général des impôts,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité de fixer les taux des impôts d

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_069-DE
A G E D I

Considérant les besoins de financement du budget de la collectivité et les équilibres à assurer entre fiscalité et services rendus à la population,

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de voter les taux « ménages » suivants :
 - Taxe d'habitation : 12.02 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 2,45 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 10.37 %
 - Décident de voter un taux de Taxe Ordures Ménagères à 12.95 %
 - Décident d'un produit global de taxe GEMAPI de 80 000 €
- Autorisent le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_069-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_070

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Finances - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2321-2 et suivants,
Vu la demande du comptable public en date du 31 d non-valeur de créances irrécouvrables,

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_070-DE
A G E D I

Vu la liste détaillée des créances concernées, annexée à la présente délibération, pour un montant total de **11 572,65 €**,

Considérant les diligences faites pour recouvrer ces sommes, restées sans effet, et les motifs d'irrecouvrabilité précisés par le comptable public (insolvabilité, disparition du débiteur, clôture de procédure de redressement ou liquidation judiciaire, etc.),

Considérant qu'il y a lieu d'admettre ces créances en non-valeur afin d'apurer les comptes de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **décide** :

Article 1 – D'admettre en non-valeur les créances listées en annexe pour un montant total de **11 572,65 €**, à la demande du comptable public.

Article 2 – De charger M. le Président de notifier la présente délibération au comptable public compétent. Et de mettre en œuvre cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_070-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_071

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Finances - Créances éteintes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2321-2,

Vu la demande du comptable public en date du 31 d l'extinction de créances devenues irrécouvrables par

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_071-DE

A G E D I

justice,

Vu la liste des créances concernées, annexée à la présente délibération, pour un montant total de **25 508,16 €**,

Considérant que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison de leur extinction légale (prescription, jugement, clôture de liquidation judiciaire, etc.),

Considérant qu'il convient d'en prendre acte afin de permettre la régularisation comptable des écritures et l'apurement des comptes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **décide** :

Article 1 – De constater l'extinction des créances mentionnées dans la liste annexée, pour un montant global de **25 508,16 €**, à la demande du comptable public.

Article 2 – D'autoriser le comptable public à procéder à la régularisation comptable desdites créances.

Article 3 – De charger M. le Président de notifier la présente délibération au comptable public compétent et de mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025

Date de réception de l'AR: 16/04/2025

015-241501139-DECC_2025_071-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_072

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération 3 en 1 du compte administratif - ASSAINISSEMENT 2024

Le conseil Communautaire, réuni et présidé par (1) de Mr Louis CHAMBON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Mr Marc S primitif, le budget supplémentaire et les décisions mod

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_072-DE

A G E D I

fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	854 232,24	791 272,30	1 391 323,05	1 063 126,38	2 245 555,29	1 854 398,68
TOTAUX	854 232,24	791 272,30	1 391 323,05	1 063 126,38	2 245 555,29	1 854 398,68
Résultat de clôture	62 959,94		328 196,67		-391 156,61	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total					-391 156,61	
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						49 200,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	328 196,67

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_072-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_073

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération 3 en 1 du compte administratif - BATIMENT RELAIS GBL 2024

Le conseil Communautaire, réuni et présidé par (1) de Mr Louis CHAMBON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par , après s'être

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_073-DE

A G E D I

compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	108 451,27	109 586,24	164 774,79	105 032,63	273 226,06	214 618,87
TOTAUX	108 451,27	109 586,24	164 774,79	105 032,63	273 226,06	214 618,87
Résultat de clôture		1 134,97	59 742,16		-58 607,19	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total					-58 607,19	
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						5 100,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	1 134,97
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	59 742,16

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025
015-241501139-DECC_2025_073-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_074

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - BATIMENT RELAIS GBL 2025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de réception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_074-DE
A G E D I

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune BATIMENT RELAIS GBL,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune BATIMENT RELAIS GBL pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 370 432,91

En dépenses à la somme de : 370 432,91

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 000
042	Section à section	90 000
66	Charges financières	11 500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		108 500

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	15 500
75	Autres produits de gestion courante	93 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		108 500

SECTION D'INVESTISSEMENT

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_074-DE
A G E D I

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	180 000
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	66 432,91
040	Section à section	15 500
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		261 932,91

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	171 932,91
040	Section à section	90 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		261 932,91

ADOpte A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séanceMARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_074-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_075

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération 3 en 1 du compte administratif - COOPERATIVE DE ST BONNET DE SALERS 2024

Le conseil Communautaire, réuni et présidé par (1) de administratif de l'exercice 2024, dressé par Mr Marc S

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de reception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_075-DE
A G E D I

primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	203 480,64	258 294,60	217 301,01	171 222,30	420 781,65	429 516,90
TOTAUX	203 480,64	258 294,60	217 301,01	171 222,30	420 781,65	429 516,90
Résultat de clôture		54 813,96	46 078,71			8 735,25
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						8 735,25
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						46 900,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	46 078,71
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	8 735,25
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	46 078,71

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_075-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_076

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - COOPERATIVE DE ST BONNET DE SALERS 2025

Le président présente le rapport suivant :

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_076-DE
A G E D I

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune COOPERATIVE DE ST BONNET DE SALERS,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune COOPERATIVE DE ST BONNET DE SALERS pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 758 265,37

En dépenses à la somme de : 758 265,37

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	4 000
042	Section à section	226 500
66	Charges financières	31 500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		262 000

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	35 400
75	Autres produits de gestion courante	222 600
77	Produits exceptionnels	4 000
TOTAL RECETTES DE		2 000

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_076-DE
A G E D I

FONCTIONNEMENT		
----------------	--	--

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	157 082,91
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	303 782,46
040	Section à section	35 400
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		496 265,37

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	285 947,21
040	Section à section	210 318,16
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		496 265,37

ADOPTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_076-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_077

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération 3 en 1 du compte administratif - GEMAPI 2024

Le conseil Communautaire, réuni et présidé par (1) de Mr Louis CHAMBON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Mr Marc S primitif, le budget supplémentaire et les décisions mod

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de reception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_077-DE

A G E D I

fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	73 381,72	123 769,04	44 872,60	71 197,58	118 254,32	194 966,62
TOTAUX	73 381,72	123 769,04	44 872,60	71 197,58	118 254,32	194 966,62
Résultat de clôture		50 387,32		26 324,98		76 712,30
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						76 712,30
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						41 000,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	50 387,32
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	26 324,98

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025
015-241501139-DECC_2025_077-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_078

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - GEMAPI 2025

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de réception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_078-DE

A G E D I

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune GEMAPI,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune GEMAPI pour l'année 2025 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 341 477,64

En dépenses à la somme de : 341 477,64

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	17 250
012	Charges de personnel, frais assimilés	46 000
042	Section à section	58 090,32
65	Autres charges de gestion courante	7 500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		128 840,32

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 840,32
731	Fiscalité locale	80 000
74	Dotations et participations	33 000

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de réception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_078-DE
A G E D I

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		128 840,32
---	--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	178 090,32
001	Solde d'exécution section investissement	34 547
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		212 637,32

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	154 547
040	Section à section	58 090,32
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		212 637,32

ADOPTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_078-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_079

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération 3 en 1 du compte administratif - ISOTONER 2024

Le conseil Communautaire, réuni et présidé par (1) de Mr Louis CHAMBON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Mr Marc S primitif, le budget supplémentaire et les décisions mod

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de réception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_079-DE

A G E D I

fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture						0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						0,00
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						29 000,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	0,00

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de réception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_079-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_080

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - ISOTONER 2025

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de réception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_080-DE

A G E D I

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 ISOTONER,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget ISOTONER pour l'année 2025 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 110 080

En dépenses à la somme de : 2 110 080

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	80
66	Charges financières	10 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 080

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	10 080
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 080

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	H Date de transmission de l'acte: 18/04/2025 Date de reception de l'AR: 18/04/2025 015-241501139-DECC_2025_080-DE A G E D I	998,5

001	Solde d'exécution section investissement	26 001,5
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 100 000

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	2 100 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 100 000

ADOPTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_080-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_081

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération 3 en 1 du compte administratif - SPANC - CTE CNES PAYS DE SALERS 2024

Le conseil Communautaire, réuni et présidé par (1) de administratif de l'exercice 2024, dressé par Mr Marc S

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de reception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_081-DE

A G E D I

primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	29 587,98	160 137,80	223 282,78	201 203,16	252 870,76	361 340,96
TOTAUX	29 587,98	160 137,80	223 282,78	201 203,16	252 870,76	361 340,96
Résultat de clôture		130 549,82	22 079,62			108 470,20
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						108 470,20
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						154 375,08

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	22 079,62
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	108 470,20
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	22 079,62

(1) Le Président ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_081-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_082

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - SPANC - CTE CNES PAYS DE SALERS 2025

Le Président présente le rapport suivant :

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_082-DE

A G E D I

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SPANC - CTE CNES PAYS DE SALERS,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SPANC - CTE CNES PAYS DE SALERS pour l'année 2025 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 0

En dépenses à la somme de : 0

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	0
67	Charges exceptionnelles	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_082-DE

A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0

ADOPTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_082-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_083

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération 3 en 1 du compte administratif - TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Le conseil Communautaire, réuni et présidé par (1) de Mr Louis CHAMBON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Mr Marc S primitif, le budget supplémentaire et les décisions mod

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_083-DE

A G E D I

fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	86 252,17	39 684,35	0,00	0,00	86 252,17	39 684,35
TOTAUX	86 252,17	39 684,35	0,00	0,00	86 252,17	39 684,35
Résultat de clôture	46 567,82				-46 567,82	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total					-46 567,82	
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						0,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	0,00

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025
015-241501139-DECC_2025_083-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_084

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - TRANSPORT SCOLAIRE 2025

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de réception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_084-DE
A G E D I

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune TRANSPORT SCOLAIRE,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune TRANSPORT SCOLAIRE pour l'année 2025 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 74 559,55

En dépenses à la somme de : 74 559,55

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	74 559,55
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		74 559,55

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
74	Subventions d'exploitation	74 559,55
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		74 559,55

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_084-DE
A G E D I

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0

ADOpte A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séanceMARTINE PANI
Secrétaire de séanceDate de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de réception de l'AR: 18/04/2025015-241501139-DECC_2025_084-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_085

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération 3 en 1 du compte administratif - COMMUNAUTE COMMUNES PAYS DE SALERS 2024

Le conseil Communautaire, réuni et présidé par (1) de administratif de l'exercice 2024, dressé par Mr Marc S

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de reception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_085-DE
A G E D I

primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	1 100 034,18	27 074,11	0,00	27 074,11	1 100 034,18
Opérations exercice	4 385 256,88	4 591 145,68	994 949,08	1 593 022,87	5 380 205,96	6 184 168,55
TOTAUX	4 385 256,88	5 691 179,86	1 022 023,19	1 593 022,87	5 407 280,07	7 284 202,73
Résultat de clôture		1 305 922,98		570 999,68		1 876 922,66
Restes à réaliser					1 001 297,53	0,00
Besoin / excédent de financement total						875 625,13
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						225 445,10

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	430 297,85
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	875 625,13
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	570 999,68

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_085-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_086

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - COMMUNAUTE COMMUNES PAYS DE SALERS 2025

Le Président présente le rapport suivant :

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_086-DE

A G E D I

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune COMMUNAUTE COMMUNES PAYS DE SALERS,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune COMMUNAUTE COMMUNES PAYS DE SALERS pour l'année 2025 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 10 697 123,72

En dépenses à la somme de : 10 697 123,72

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 673 870
012	Charges de personnel, frais assimilés	657 000
014	Atténuations de produits	1 633 840
042	Section à section	286 000
65	Autres charges de gestion courante	723 000
66	Charges financières	85 000
67	Charges spécifiques	5 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	10 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 073 710

RECETTES

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_086-DE

A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	838 576,79
013	Atténuations de charges	200 000
042	Section à section	180 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	126 000
73	Impôts et taxes	1 369 000
731	Fiscalité locale	1 465 400
74	Dotations et participations	770 500
75	Autres produits de gestion courante	124 233,21
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 073 710

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	417 450
040	Section à section	180 000
12	Matériel administratif, Logiciels	30 000
30	MAISON ARTISAN ART ST VINCENT DE SA	5 000
43	ZA DES 4 ROUTES	30 000
45	COL DE LEGAL	125 000
46	MAISON DE LA SALERS	30 000
47	LONGAYROUX	4 500 000
48	HOTEL ENTREPRISES	31 000
52	VEHICULE DE SERVICE	3 015,24

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_086-DE
A G E D I

56	PARCOURS FORET	25 000
64	TRIBUNE STADE DU MOULIN A VENT	15 000
68	LOGEMENTS PASSERELLES	226 948,48
73	ACTIVITE PLEINE NATURE	5 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 623 413,72

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	2 728 719,04
001	Solde d'exécution section investissement	570 999,68
024	Produits des cessions d'immobilisations	265 000
040	Section à section	286 000
47	LONGAYROUX	1 722 695
56	PARCOURS FORET	50 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 623 413,72

ADOpte A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_086-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_087

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif - Assainissement

Le Président présente les éléments de la construction budgétaire pour 2025.

Après avoir entendu le rapport général de présen

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_087-DE
A G E D I

de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe « assainissement » de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2025 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses à hauteur de 3 185215.39 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Budget Assainissement

M49

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	252 340.06
012	Charges de personnel, frais assimilés	167 300.00
014	Atténuations de produits	50 000.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00
66	Charges financières	67 100.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	62 959.94
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		972 700.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	769 700.00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	10 000.00
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00
77	Produits exceptionnels	100 000.00
78	Reprises provisions semi budgétaires	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		972 700.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions	00

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de reception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_087-DE
A G E D I

20	Immobilisations incorporelles	50 000,00
23	Immobilisations en cours	1 097 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	198 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 000,00
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	794 151.39
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 212 515.39

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions	1 210 640.00
16	Emprunts et dettes assimilées	480 875.39
10	Dotations, fonds divers et réserves	151 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 212 515.39

ADOpte

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de réception de l'AR: 18/04/2025

015-241501139-DECC_2025_087-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_088

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte de gestion - TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Pour cette affaire, le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1^{er} Vice-président, Marc SEPCH

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de reception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_088-DE

A G E D I

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_088-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_089

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif - TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Marc SEPCHAT, 1^{er} Vice-Président fait délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 ainsi présenté :

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_089-DE
A G E D I

Section de fonctionnement						
Budgets	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur		Résultat à reporter
BA - Transport scolaire	86 252,17 €	39 684,35 €	- 46 567,82 €	- 27 991,73 €		- 74 559,55 €

1. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_089-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_090

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte de gestion - SPANC 2024

Pour cette affaire, le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1^{er} Vice-président, Marc SEPCHAT, qui préside

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de reception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_090-DE
A G E D I

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_090-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_091

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif - SPANC 2024

Marc SEPCHAT, 1^{er} Vice-Président fait délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 ainsi présenté :

Section

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_091-DE

A G E D I

Budget	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
BA - SPANC	29 587.98 €	160 137.80 €	130 549.82 €		130 549.82

Section d'investissement						
Budgets	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	RAR	Résultat à reporter
BA - SPANC	223 282.78 €	201 203.16 €	-22 079.62 €	39 607.41 €		17 527.79
Total						148 077.61

1. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_091-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_092

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte de gestion - ISOTONER 2024

Pour cette affaire, le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1^{er} Vice-président, Marc SEPCHAT, qui préside.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_092-DE
A G E D I

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_092-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_093

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte de gestion - BATIMENT RELAIS GBL 2024

Pour cette affaire, le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1^{er} Vice-président, Marc SEPCHAT, qui préside.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de reception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_093-DE
A G E D I

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_093-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_094

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif - BATIMENT RELAIS GBL 2024

Marc SEPCHAT, 1^{er} Vice-Président fait délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 ainsi présenté :

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_094-DE
A G E D I

<u>Section de fonctionnement</u>						
Budget	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur		Résultat reporté
BA – brasserie GBL	108 451.27 €	109 586.24 €	1 134.97 €			1 134.97

<u>Section d'investissement</u>						
Budgets	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	RAR	Résultat reporté
BA – Brasserie GBL	164 774.79 €	105 032.63 €	-59 742.16 €	-6 690.75 €		-66 432.91
Total						-65 297.94

1. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_094-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_095

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte de gestion - GEMAPI 2024

Pour cette affaire, le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1^{er} Vice-président, Marc SEPCHAT, qui préside.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_095-DE
A G E D I

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_095-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_096

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif - GEMAPI 2024

Marc SEPCHAT, 1^{er} Vice-Président fait délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 ainsi présenté :

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_096-DE
A G E D I

Budget	Total des dépenses	Section de fonctionnement			Résultat antérieur	Résultat à reporter
		Total des recettes	Résultat de l'exercice			
BA – GEMAPI	73 381.72 €	123 769.04 €	50 387.32 €	47 410.33 €		97 797.65

Budgets	Total des dépenses	Section d'investissement			RAR	Résultat à reporter
		Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur		
BA – GEMAPI	44 872.60 €	71 197.58 €	26 324.98 €	-60 817.98 €		-34 547 €
Total						63 250.65

1. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_096-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_097

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte de gestion - ASSAINISSEMENT 2024

Pour cette affaire, le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1^{er} Vice-président, Marc SEPCHAT, qui préside.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_097-DE
A G E D I

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_097-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_098

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif - ASSAINISSEMENT 2024

Marc SEPCHAT, 1^{er} Vice-Président fait délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 ainsi présenté :

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_098-DE
A G E D I

1. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Budget	Total des dépenses	Section de fonctionnement		Résultat antérieur		Résultat à reporter
		Total des recettes	Résultat de l'exercice			
BA - Assainissement	854 232.24 €	791 272.30 €	-62 959.94 €			-62 959.94

Budgets	Total des dépenses	Section d'investissement		Résultat antérieur	RAR	Résultat à reporter
		Total des recettes	Résultat de l'exercice			
BA - Assainissement	1 391 323.05 €	1 063 126.38 €	-328 196.67 €	-466 318.72 €		- 794 515.3
Total						- 857 475.3

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_098-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_099

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte de gestion - COOPERATIVE DE ST BONNET DE SALERS 2024

Pour cette affaire, le Président de la communauté de co

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de reception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_099-DE

A G E D I

le 1^{er} Vice-président, Marc SEPCHAT, qui préside.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_099-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_100

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif - COOPERATIVE DE ST BONNET DE SALERS 2024

Marc SEPCHAT, 1^{er} Vice-Président fait délibérer s
2024 ainsi présenté :

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de reception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_100-DE

A G E D I

Budget	Section de fonctionnement			Résultat antérieur		Résultat à reporter
	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice			
BA – coopérative laitière	230 480.64 €	258 294.60 €	54 813.96 €			54 813.96

Budgets	Section d'investissement			Résultat antérieur	RAR	Résultat à reporter
	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice			
BA – coopérative laitière	217 301.01 €	171 222.30 €	- 46 078.71 €	- 257 703.75 €		-303 782.46
Total						-248 968.50

1. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_100-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_101

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte de gestion - ORDURES MENAGERES - CTE CNES PAYS DE SALERS 2024

Pour cette affaire, le Président de la communauté de co
le 1^{er} Vice-président, Marc SEPCHAT, qui préside.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de reception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_101-DE
A G E D I

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_101-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_102

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif - ORDURES MENAGERES - CTE CNES PAYS DE SALERS 2024

Marc SEPCHAT, 1^{er} Vice-Président fait délibérer s
2024 ainsi présenté :

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de reception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_102-DE
A G E D I

Budget	<u>Section de fonctionnement</u>					Résultat à reporter
	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur		
BA – OM	1 856 358.38 €	1 675 884.37 €	-180 474.01 €	87 595.93 €		-92 878.08

Budgets	<u>Section d'investissement</u>					RAR	Résultat à reporter
	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur			
BA – OM	210 663.53 €	173 751.60 €	-36 911.93 €	95 169.74 €		58 257.81	
Total						-34 620.27	

1. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_102-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_103

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte de gestion - COMMUNAUTE COMMUNES PAYS DE SALERS 2024

Pour cette affaire, le Président de la communauté de communes est M. Marc SEPCHAT, qui préside.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_103-DE

A G E D I

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_103-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_104

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif - COMMUNAUTE COMMUNES PAYS DE SALERS 2024

Marc SEPCHAT, 1^{er} Vice-Président fait délibérer s
2024 ainsi présenté :

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de reception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_104-DE
A G E D I

Section de fonctionnement						
Budget	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur		Résultat reporté
Principal	4 380 202.63 €	4 583 663.36 €	203 460.73 €	1 100 034.18 €		1 303 494.9

Section d'investissement						
Budgets	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	RAR	Résultat reporté
Principal	994 949.08 €	1 593 022.87 €	598 073.79 €	-27 074.11 €	- 1 001 297.53 €	- 430 297.8
Total						838 576.7

1. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_104-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DECC_2025_105

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	36	41
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente - Saint Bonnet de Salers), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, STEPHANIE GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, ALBERT ROCHETTE, PASCAL TERRAIL, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : SUZANNE AUSSET représentée par AGNES GAILLARD, JEAN-PIERRE CINQUALBRES représenté par JEAN-CLAUDE REBEYRE, FRANCOIS DESCOEUR représenté par JEAN-LOUIS DAPON, JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, PIERRE MENNESSON représenté par JEAN-MARIE FABRE

Absents et Excusés : EMILIE BROQUERIE, PIERRE DUPONT, CHRISTIAN FOURNIER*, Olivier CHATEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants,
Vu les comptes administratifs de l'exercice 2024,
Vu les comptes de gestions établi par le comptable p

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025
Date de reception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_105-DE
A G E D I

Considérant que les excédents et les déficits constatés aux comptes administratifs doivent faire l'objet d'une affectation conforme à la réglementation en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE :

Article 1 : D'affecter les résultats de l'exercice 2024 des différents budgets comme mentionnés dans le tableau.

Article 2 : D'autoriser le président à mettre en œuvre cette délibération.

Le Président,

	Affectation à l'investissement (C/1068)	Affectation à la section de fonctionnement (C/002)		Affectation à la section d'investissement (C/001)	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Principal	372 040,04 €	838 576,79 €	- €	- €	
Brasserie	15 032,63 €	- €	- €	- €	6 690,75
Coopérative Laitière	54 813,96 €	- €		- €	303 782,46
ANC		550,74 €		17 527,79 €	-
Assainissement collectif		- €	794 515,39 €	- €	62 959,94
Isotoner	- €	- €	80,00 €	- €	26 001,50
Transport scolaire	- €	- €	74 559,55 €	- €	-
Gemapi	34 547,00 €	15 840,32 €	- €	- €	34 547,00
	476 433,63 €	854 967,85 €	869 154,94 €	17 527,79 €	433 981,65

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

015-241501139-DECC_2025_105-DE

A G E D I